****

**Annexe A**

**Programme d’embauche d’entraîneurs professionnels – Exigences en matière de force organisationnelle**

Exigences

* Poste au sein du conseil ayant la responsabilité de voir au développement des athlètes
* Plan stratégique pluriannuel énonçant l’orientation et les priorités organisationnelles, établi en tenant compte des commentaires des membres, approuvé par le conseil et communiqué aux membres de l’organisme
* Politique en matière de ressources humaines régissant, entre autres, les heures de bureau, les congés payés ou non payés, les congés de maternité et d’adoption, les congés pour soins d’enfants, les congés de deuil, les congés pour raisons familiales, les heures supplémentaires, les dépenses, le régime d’assurance collective, le régime de retraite, la gestion du rendement, les échelles de rémunération, le respect de la vie privée et de la confidentialité, la cessation d’emploi (volontaire et involontaire) et la résolution des conflits et des griefs
* Code de conduite définissant la conduite acceptable, les abus et le harcèlement, les mesures disciplinaires et le processus d’appel
* Site Web fonctionnel et à jour
* Respect de toutes les exigences de la *Politique 210 – Programme de permanence en sport* de la Direction du sport et des loisirs
* Solde bancaire d’au moins 30 000 $ à la fin du dernier exercice financier
* Obtention d’une note minimale de 27 sur 35 à la section « Force organisationnelle » du modèle de financement l’année précédente
* Obtention d’au moins 30 points à la section sur les membres du modèle de financement l’année précédente (*c’est-à-dire 350 membres répartis dans cinq régions et 13 clubs, et des recettes provenant des cotisations de 20 000 $. Un niveau plus élevé pour un élément peut compenser un niveau moins élevé pour un autre.*)
* Obtention d’au moins 15 points à la section sur la capacité financière du modèle de financement l’année précédente (*c’est-à-dire 50 000 $ et 35 % de recettes propres*)